DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE DE TAIN L'HERMITAGE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
RELATIF A UNE MODIFICATION TEMPORAIRE
DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE DE TAIN L'HERMITAGE

N°2025-156

Le Maire de TAIN L'HERMITAGE,

Vu les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route ;
Vu la demande de la demande présentée par la Mairie de Tain l'Hermitage, afin d'organiser l'inauguration du Parc Charles De Gaulle, **le samedi 30 Août 2025**,
Considérant que, pour l'organisation de cette manifestation, il convient d'interdire le stationnement parking du Général de GAULLE pour 10 véhicules.

ARRETE

Article 1er : Afin de permettre l'installation de la manifestation, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking Charles de GAULLE, sur les emplacements désignés dans l'annexe 1.

Du Vendredi 29 août 2025 à 18h00
Au Samedi 30 août 2025 à 16h00

Article 2 : La signalisation sera mise en place à partir du vendredi 22 août 2025 afin d'en informer les riverains et les usagers.

Article 3 : Le non-respect de ces interdictions entraînera la mise en fourrière des véhicules en infraction.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Madame La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TAIN L'HERMITAGE, le 11 août 2025

Le Maire, **Xavier ANGELI**
Maire de Tain l'Hermitage

MAIRIE DE TAIN L'HERMITAGE (26600) DRÔME

Publié le : 13/08/2025

2, avenue du Président Roosevelt | CS 80054 | 26603 TAIN L'HERMITAGE CEDEX
Tél. 04 75 08 30 32 | Fax 04 75 07 16 31 | mairie@ville-tain.com | www.ville-tain.fr

ANNEXE 1

Rue Alber
Quai du Général de Gaulle
Aire De Jeux
Réseau eborn
Station de recharge
Prom. Robert Schuman
Parking Général
de Gaulle
Prom. Robert Schuman
LA PENICHE - Hisseo